

LA CCSA (81710 SAIX)
26 communes – 23 486 habitants

Recrute par voie statutaire

UN CHEF DE POLICE MUNICIPALE/INTERCOMMUNALE (H/F)

CADRES D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Filière sécurité – Catégorie B

NOTRE TERRITOIRE :

La Communauté de Communes de Sor et Agout (CCSA) bénéficie d'une situation géographique privilégiée : elle représente un carrefour entre l'agglomération de Toulouse (35 km) et celle de Castres (commune limitrophe d'une partie de son territoire).

Un cadre naturel de qualité pour se détendre et se ressourcer, une politique volontariste pour développer des offres de services et de loisirs, un territoire rural qui s'engage pour associer le développement économique au développement durable... Bienvenue chez nous, bienvenue chez vous !

Dans ce contexte intercommunal (police municipale regroupant 26 communes), le chef de la police municipale dirige et coordonne le service (3 policiers municipaux), organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions pour assurer le maintien du bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Placé sous l'autorité du Président de l'EPCI, ou de chaque maire des communes membres ou du directeur général des services, l'agent assure une relation de proximité avec la population et exerce les missions suivantes :

MISSIONS PRINCIPALES :

Veille et prévention en matière du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publique :

- ▶ Déplacement et surveillance générale de la voie publique sur l'ensemble du territoire et des espaces publics des communes adhérentes ;
- ▶ Veiller au bon déroulement des manifestations publiques, des cérémonies et des marchés forains communaux ;
- ▶ Surveillance de sécurité aux abords des écoles, collèges, opérations funéraires, etc.
- ▶ Surveillance des équipements de la CCSA et des zones d'activité ;

Relever les infractions et mettre en œuvre les missions de police intercommunale :

- ▶ Assure l'exécution des arrêtés de police du Président et de chaque Maire et constater par procès-verbaux le non-respect auxdits arrêtés ;
- ▶ Constat et répression (selon l'assermentation) des infractions au Code de la Route (arrêt, stationnement gênant ou abusif des véhicules...), au code de l'environnement (dépôts sauvages)...
- ▶ Mettre en œuvre les modalités d'intervention de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction
- ▶ Relever tous les faits susceptibles de mettre en péril la sécurité des biens et des personnes dans tous les domaines (voirie, urbanisme, incendie...) et de tous les comportements susceptibles de troubler l'ordre public...
- ▶ Signalement des incidents aux élus, DGS, services techniques et les services sociaux le cas échéant ;
- ▶ Vidéo-surveillance

Assurer la rédaction et la transmission d'écrits professionnels

- ▶ Rendre compte à l'autorité supérieure des évènements survenus pendant le service et des dispositions prises
- ▶ Rédiger les documents administratifs courants (arrêtés...)
- ▶ Organiser les procédures d'encaissement des amendes et consignations,
- ▶ Organiser l'enregistrement, le suivi et la transmission des procès-verbaux et amendes
- ▶ Assurer une veille juridique et réglementaire

Accueil et relation avec les publics

- ▶ Développer l'information et le dialogue auprès de la population
- ▶ Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
- ▶ Relations de proximité avec la population locale, avec les professionnels ;
- ▶ Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur la voie publique, sur la propreté des voies et des espaces publics ;

PROFIL ET EXPERIENCE :

- ▶ Connaissance de la réglementation sur la sécurité publique générale
- ▶ Maîtrise des procédures judiciaires et du fonctionnement de la justice.
- ▶ Autorisation du port d'armes de catégorie D souhaitée
- ▶ Expérience professionnelle de 3 ans souhaitée
- ▶ Technique de communication, de gestion de conflit, de médiation
- ▶ Capacité de management d'une équipe
- ▶ Capacité de dialogue et pédagogie (écoute auprès des usagers)
- ▶ Sang-froid, maîtrise de soi et de diplomatie
- ▶ Aptitude au travail en équipe
- ▶ Rigueur, réactivité et adaptation
- ▶ Disponibilité et implication
- ▶ Sens du service public
- ▶ Bonne condition physique
- ▶ Maîtrise de l'outil informatique et capacités rédactionnelles
- ▶ Permis B obligatoire
- ▶ Assermentation

CONDITIONS D'EXERCICE :

- ▶ Temps de travail hebdomadaire : temps complet annualisé (35h) ;
- ▶ Horaires modulables (possibilité d'astreinte) selon les nécessités de service ;

Moyens à disposition

- ▶ Véhicule de service – matériel de protection – Uniforme - PC et logiciel ;
- ▶ Port d'armes de catégorie D (générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène d'une contenance inférieure à 100ml / bâton de défense de type « matraque » ou « tonfa » télescopique) ;

Rémunération et avantages

- ▶ Rémunération statutaire + RIFSEEP + avantages sociaux (tickets restaurant, mutuelle, prévoyance, CNAS)

POSTE A TEMPS COMPLET A POURVOIR le plus tôt possible



Adresser lettre de motivation, CV, copie des diplômes, dernier arrêté de situation et copie des agréments obligatoires :

Par mél : recrutement@communautesoragout.fr

Par courrier : Monsieur le Président de la Communauté de communes Sor et Agout
550 Chemin des Héronnières
81 710 SAÏX

Renseignements complémentaires :

Patrick GAUVRIT (Directeur Général des Services) – 05.63.72.84.84

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 15 juin 2026